



AVA ZAP VOYAGES

Cette assurance annulation prend en charge tout événement imprévisible et indépendant de votre volonté vous empêchant de partir, y compris pour des motifs liés au COVID !

À souscrire au plus tard 24h après l'achat du Voyage ou la veille du 1er jour d'application des pénalités prévues au barème d'annulation du voyageur.

| DURÉE | RÉSIDENCE | DESTINATION | LIMITE D'ÂGE |
|----------------|--------------|---------------|--------------|
| - de 180 jours | Pays de l'UE | Monde entier* | Aucune |

*Russie et Ukraine.



CRÉE TON DEVIS
GRATUIT ET
IMMÉDIAT !

GARANTIES



ANNULATION
DE VOYAGE



INTERRUPTION
DE SÉJOUR



INCIDENT
VOYAGE

ET AUSSI...



AVA CARTE SANTÉ AVANTURE
L'assurance pour tes loisirs
sportifs en France & Europe
À PARTIR DE 1,5 € / JOUR



AVA ZAP LOISIRS
L'assurance interruption
d'activités de loisirs
À PARTIR DE 20 €

TARIFS

Cotisation par personne pour la durée du voyage.

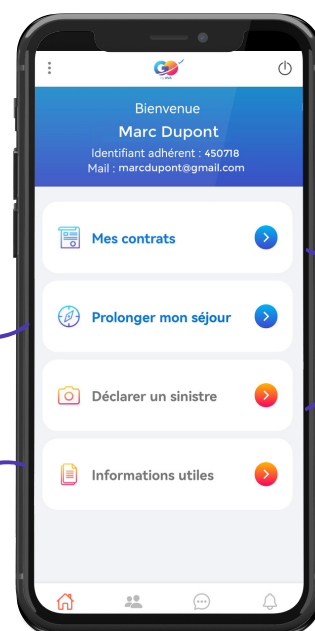
Par personne

Jusqu'à 180 jours

4,3 % du prix du voyage
20€ minimum

LES + GOBYAVA

En plus d'un contrat au meilleur rapport qualité/prix, chez nous tu as une appli exclusive, une ligne **Whatsapp** dédiée et tous les bons plans de la **#GObyAVAFamily** !



Assure une **prolongation de séjour** directement depuis l'appli

Visualise et **télécharge tes documents** partout et à tout moment

Infos et bons plans par pays et les **adresses santé** dans de nombreuses villes !

Déclare un sinistre et **demande un remboursement** en quelques clics

GOBYAVA.COM

+33 1 53 20 44 20

télécharge l'appli !





ANNULATION (A)

- Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie
- Annulation dans le cas où vous êtes désigné comme étant cas contact dans les 14 jours précédant le départ
- Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à votre arrivée à l'aéroport de départ
- Annulation en cas d'absence de vaccination

12 000 € par personne.
Max. **30 000 €** par événement.

ANNULATION TOUTES CAUSES (A2)

12 000 € par personne. Max. **30 000 €** par événement. Franchise : 50 € par dossier

ANNULATION TOUT SAUF (A3)

12 000 € par personne. Max. **30 000 €** par événement. Franchise : 50 € par dossier



INTERRUPTION DE SÉJOUR

Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis (transport non compris).
Max. **12 000 €** par assuré ou **30 000 €** par événement



PROLONGATION DE SÉJOUR

Frais d'hôtel **80 € par nuit**. Max.: 14 nuits

FRAIS HÔTELIERS SUITE À MISE EN QUARANTAINE

Frais d'hôtel **150 € par nuit**. Max.: 14 nuits



LES PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT

On est transparent ! Tu trouveras toutes les exclusions et informations sur nos [Conditions Générales](#).

- Toute circonstance ne nuisant qu'au simple agrément.
- Tout événement survenu entre la date de souscription au voyage et la date de souscription au contrat d'assurance, y compris une maladie ou un accident.
- La grossesse y compris ses complications au-delà de la 28ème semaine et dans tous les cas, l'interruption volontaire, l'accouchement, les fécondations in vitro et leurs conséquences.
- Du simple fait que la destination géographique du voyage est déconseillée par le Ministère des Affaires Etrangères français.
- De tout événement dont la responsabilité pourrait incomber à l'agence de voyage en application du Code du tourisme en vigueur.
- La non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au séjour, tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, carnet de vaccination sauf en cas de vol, dans les 48 heures précédant le départ, du passeport ou carte d'identité.
- Les épidémies et pandémies, pollutions, catastrophes naturelles.
- La guerre civile ou étrangère, émeutes, grèves, mouvements populaires, actes de terrorisme, prise d'otage.
- L'inobservation volontaire de la réglementation du pays visité ou de la pratique d'activités non autorisées par les autorités locales.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Tu trouveras les procédures détaillées pour tout imprévu sur nos [Modalités en cas de sinistre](#).

Tu dois **déclarer ton sinistre auprès de AVA Assurances** dans les cinq jours ouvrés où tu en as eu connaissance, sauf cas fortuit ou de force majeure.

+33 01 53 20 44 20
sinistres@ava.fr

Tu dois nous fournir :

- Les originaux des factures détaillées du voyageur faisant apparaître les prestations terrestres et les prestations de transport.
- La facture d'inscription au voyage ou le bulletin d'inscription de l'agence.
- L'attestation ou le justificatif de l'Assisteur confirmant la date du rapatriement ou retour anticipé et son motif.
- Tout autre document que nous jugeons nécessaire pour l'instruction du dossier.



SPÉCIALISTE DE LA MOBILITÉ DES JEUNES

Bon voyage !

À NE PAS OUBLIER

pour un séjour réussi !

- Vérifie la validité de ton passeport et visa
- Jette un coup d'œil à [Ariane](#), le site du Ministère des Affaires Étrangères français
- Fais tes vaccins et un check-up complet avant de partir
- Renseigne-toi sur les [us et coutumes](#) du pays
- Télécharge l'appli pleine d'infos utiles et d'adresses santé pour de nombreuses destinations ! 😊



télécharge
l'appli !



RDV sur
Whatsapp



crée ton
devis gratuit